

COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL

Procès-verbal Séance du 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 février 2026

Membres présents : B. ALLARD – P. DUPERCHY - V. DUPORT DIT ROUSSEAU
C. CHAPELLET – MF EXCOFFON - P. ROULAND – E LALLEMENT – R MONTFALCON

Membres absents excusés : W. VANNEUVILLE (pouvoir à MF EXCOFFON) – P. ROUCH
(pouvoir à B. ALLARD)

Absents : L. FLUTTAZ – E. RAGNI – S. PELLICIER

Secrétaire de séance : Brigitte ALLARD

Approbation du procès-verbal du 23 février 2026:

M. le Maire a souhaité apporter des modifications au paragraphe « réservation salle des fêtes - Questions à William VANNEUVILLE » Il donne lecture de ce procès-verbal.

Le conseil municipal est ensuite appelé à se prononcer :

3 votes pour (P. DUPERCHY, C. CHAPELLET, R. MONTFALCON), **7 abstentions** (B. ALLARD, Virginie DUPORT DIT ROUSSEAU, MF EXCOFFON, P. ROULAND (absent à la séance du 23 février 2026) E. LALLEMENT, W. VANNEUVILLE (procuration à MF EXCOFFON), P. ROUCH (procuration à B. ALLARD))

DCM-2026-08 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Brigitte ALLARD, expose que ce budget sera voté sans reprise des résultats, et des restes à réaliser. Le CFU (compte financier unique) n'a pu être validé par la Trésorerie dans les délais requis en raison d'un problème informatique.

Ce budget permettra au nouveau conseil municipal de fonctionner en début de mandat.

Un budget supplémentaire sera voté ultérieurement et viendra intégrer les résultats 2025 et les restes à réaliser

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 485 000 €

Recettes : 544 500 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 138 629 €

Recettes : 138 629 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026.

Décisions du Maire :

Mr le Maire rend compte des décisions du Maire prises entre le 8 septembre et le 23 février 2026

- Décision 29-2025 en date du 09 septembre 2025, de valider la proposition financière de GB Bois sise 72 ZA La Fraidière, 38380 SAINT CHRISTOPHE SUR GUIERS, d'un montant de 1164€ TTC pour la dépose du vitrage défectueux, puis la fourniture et pose d'un vitrage neuf dans la salle périscolaire de l'école primaire.

- Décision 01-2026 en date du 07 janvier 2026, de valider le devis N° L_61522 de l'entreprise AC Environnement, sise 64 rue Clément Ader, 42153 RIORGES, d'un montant de 2748€ TTC pour les mesures de qualité de l'air intérieur de l'école primaire.

- Décision 02-2026 en date du 21 janvier 2026, de valider le devis N° DEP-91236 de l'entreprise DESAUTEL, sise 7-9 Chemin Robespierre, 38100 GRENOBLE, d'un montant de 756€ TTC pour la formation sécurité incendie sur feu réel.

- Décision 03-2026 en date du 11 février 2026, de valider le devis N° I-25-02-1 de l'entreprise NOIRAY TP, sise 459 chemin de la roue, 73610 DULLIN, d'un montant de 594€ TTC pour la reprise du réseau d'eaux pluviales à l'arrière de la Salle Cachoud.

- Décision 04-2026 en date du 23 février, de valider le devis N° I-26-02-15 de l'entreprise NOIRAY TP, sise 459 chemin de la roue, 73610 DULLIN, d'un montant de 2 384,40€ TTC pour la reprise du réseau d'eaux pluviales rue des Grillons.

- Décision 05-2026 en date du 27 février, de valider le devis AB251206 de l'entreprise EIFFAGE ROUTE, sise 2 rue Centrale 73420 VOGLANS, d'un montant de 19 634,40€ TTC pour des reprises ponctuelles sur diverses voiries communales.

- Décision 06-2026 en date du 27 février, de valider le devis AB251205 de l'entreprise EIFFAGE ROUTE, sise 2 rue Centrale 73420 VOGLANS, d'un montant de 5 835,02€ TTC pour une reprise d'affaissement de chaussée sur la route de la Corniola.

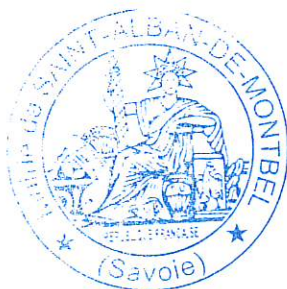
Questions diverses

Etienne LALLEMENT demande où en est le projet de terrain de pétanque, près de la salle polyvalente, validé par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 10 septembre 2025. M. le Maire répond que rien n'a été engagé pour l'instant.

Fin de séance : 20h45

La secrétaire de séance

B. ALLARD



Le Maire

